

Comité de programmation

Base de loisirs de Saint-Ferréol – 20 novembre 2023



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

ORDRE DU JOUR

1. Brise-glace
2. Quelques mots sur leader
3. Le nouveau programme :
Le territoire
La stratégie
Le comité de programmation
4. Apéro de pays

Accueil à Saint-Ferréol



LEADER	Autofinancement	Cofinancements	Total
442 048 €	666 594 €	2 338 140 €	3 438 442 €
13%	19%	68%	100%

Brise-glace

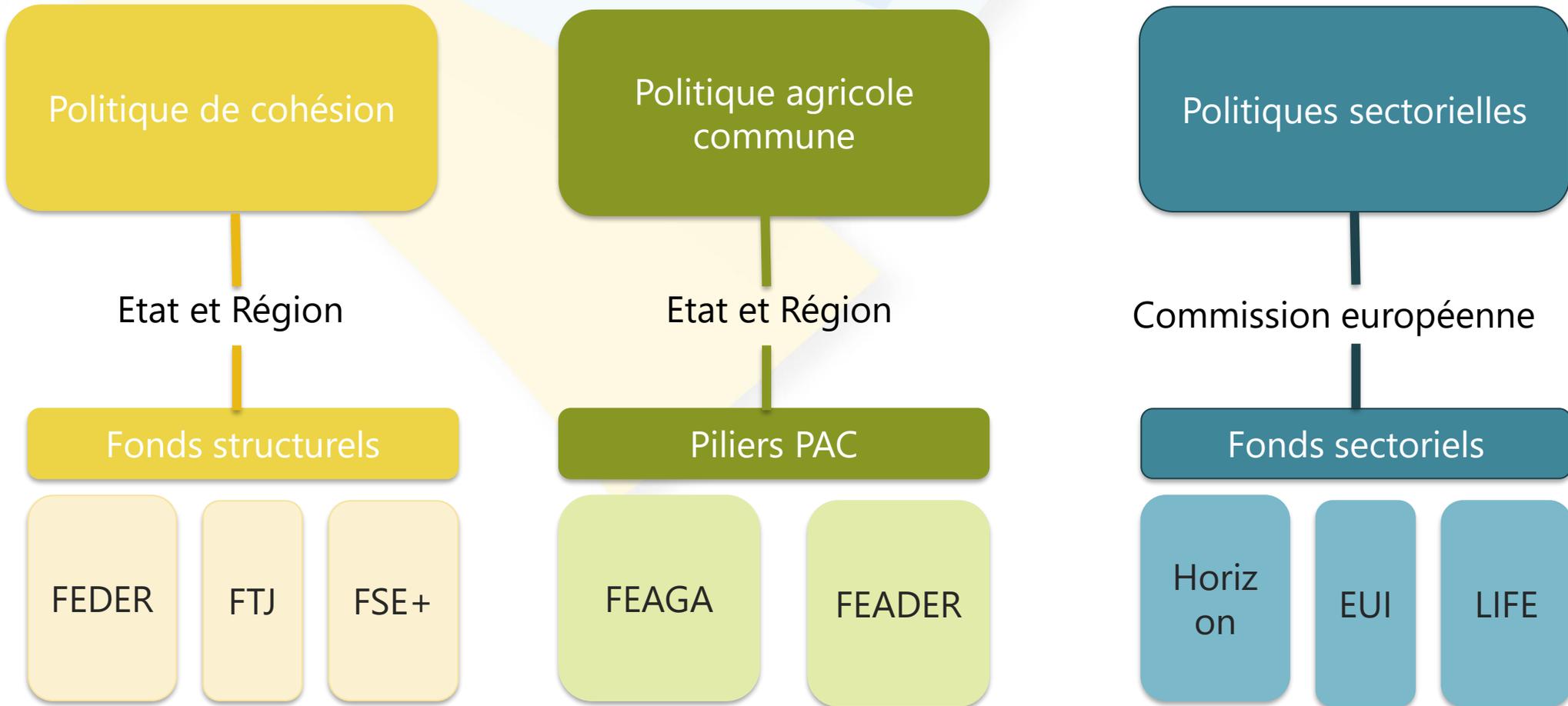
ALLEZ, CE MATIN
PETIT ÉCHAUFFEMENT
CRÉATIF POUR SE MUSCLER



ORDRE DU JOUR

1. Brise-glace
2. **Quelques mots sur leader**
3. Le nouveau programme :
Le territoire
La stratégie
Le comité de programmation
4. Apéro de pays

Le programme LEADER dans le cadre des politiques européennes



LEADER est une des mesures du FEADER depuis 2007

L'esprit du programme : l'approche LEADER

- L'approche LEADER = une **réponse à l'échec des politiques descendantes traditionnelles** pour s'attaquer aux problèmes de nombreuses zones rurales d'Europe
- L'idée : mobiliser le dynamisme et les ressources **des personnes et des organisations locales (publiques, privées et société civile) en tant qu'acteurs plutôt que bénéficiaires du développement**
=> Leader est un DLAL = Développement Local par les Acteurs Locaux
- Ces groupes d'action locale sont **l'outil principal de l'application de l'approche LEADER** du développement des territoires par :
 - la **participation directe** des représentants locaux au développement et à la mise en œuvre des stratégies locales
 - la **prise de décision** dont **l'attribution de subventions**



Liaison
Entre les
Actions de
Développement de
l'économie
Rurale

Les 7 piliers du programme LEADER

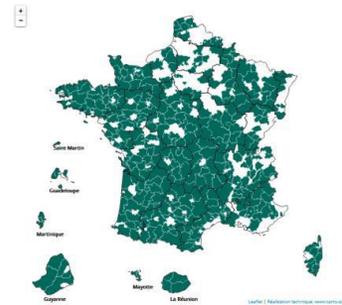
- Une démarche **ascendante, locale, partenariale, multisectorielle, participative et innovante**

+ Un enjeu important autour de **la coopération**

Dès le début du programme, le GAL pourra travailler sur des idées de projets de coopération à mener avec d'autres territoires (à l'échelle européenne voire internationale)

Exemples de projets accompagnés sur le précédent programme :

- Canalathlon en Lauragais,
- Plan alimentaire territorial entre Castelnaudary et la Haute-Vallée de l'Aude
- Aménagement sur l'Hers vif



En France, 339 GAL
En Europe, 2800 GAL
recouvrent 61% de la
population

Programme LEADER 2023-2027 : Quelques éléments



- **Le taux d'aide LEADER est de 80% de la dépense publique**
 - Ex d'un plan de financement :

Dépenses		Recettes	
		Europe / LEADER (maxi 64%)	64 000 €
		Contrepartie nationale	16 000 €
		Autofinancement (20% minimum)	20 000 €
Total dépenses	100 000 €	Total recettes	100 000 €

- **Des planchers de subvention différenciés pour les publics et les privés :**
 - A partir de 4 000 euros pour les privés
 - A partir de 10 000 euros pour les publics
- Des plafonds d'aides peuvent être fixés par les GAL.
 - Pour le Gal Lauragais : 50 000 € et 100 000€ pour les dossiers majeurs
- Les fonds européens interviennent toujours en dernier (au moment de l'octroi de l'aide et du paiement)
- Possibilité de projets de coopération avec d'autres territoires
- Une enveloppe est dédiée à l'animation du GAL (maxi 25%)

Le circuit d'accompagnement d'un dossier LEADER

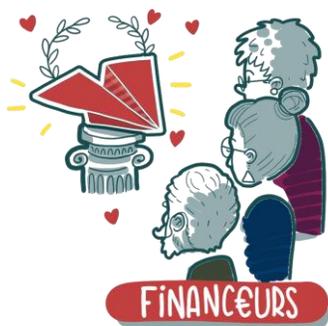
1 RENCONTRE de l'équipe LEADER



2 DOSSIER administratif & Cofinancements



SUBVENTIONS
publiques
+
ACCOMPAGNEMENT
de proximité
+
RÉSEAU local



1- **Rencontre du porteur de projet** autour du projet et de la grille de sélection, mise en relation avec les partenaires institutionnels, les acteurs locaux du territoire, les financeurs.

→ Vote d'opportunité (nécessaire au dépôt du dossier sur Europac)

2- **Montage du dossier de demande d'aide** et passage en comité technique, composé notamment de membres du comité de programmation mais également de représentants experts du territoire (chambres consulaires, OTI)

→ Instruction du dossier par la Région Occitanie, autorité de gestion et service instructeur pour les GALS

3- **Vote de la subvention** par le comité de programmation.

4. Réalisation du projet

5. Montage du **dossier de paiement**. Visites sur place avant Instruction par la région puis paiement par l'ASP.

→ Des contrôles sont possibles

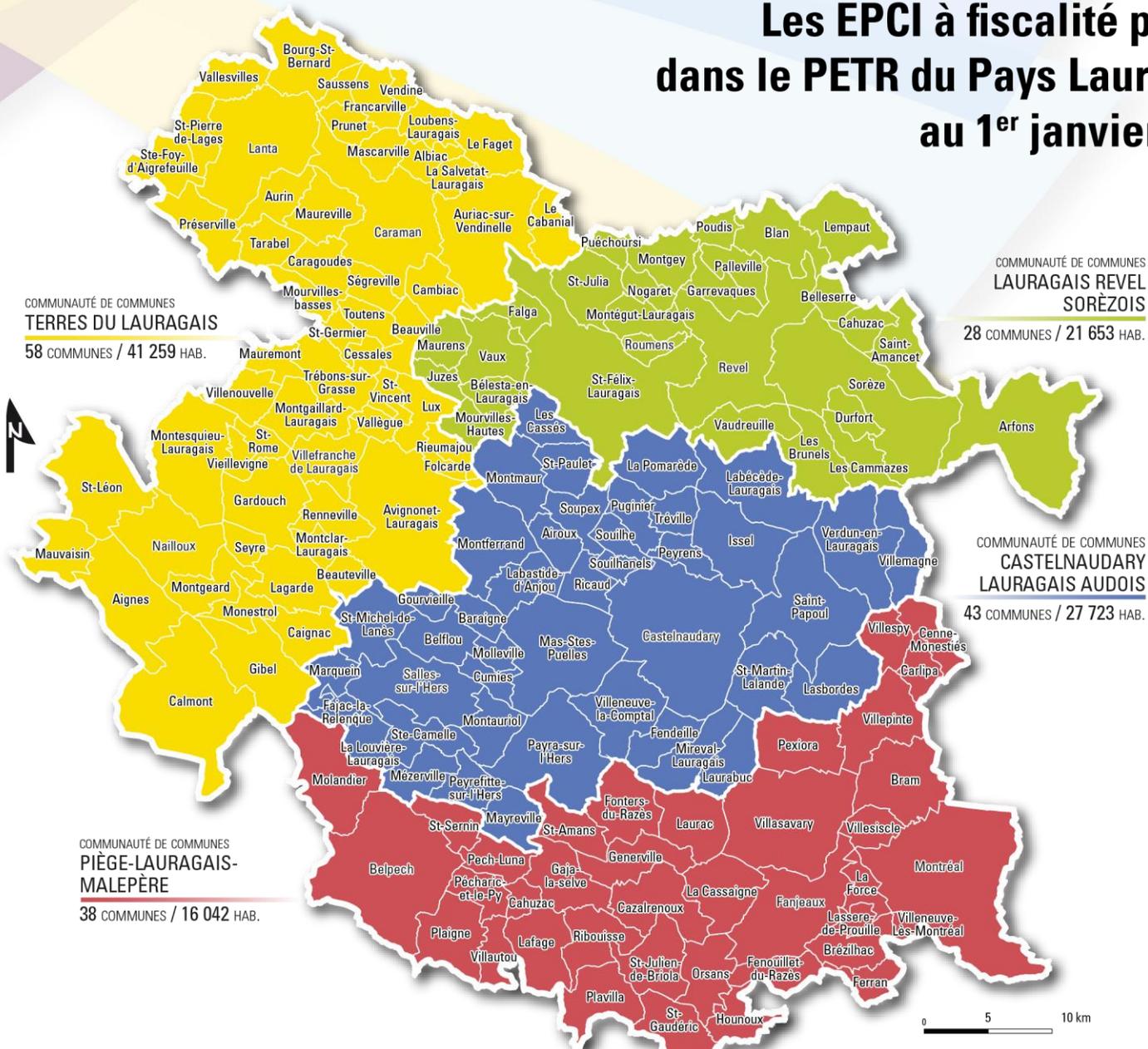


ORDRE DU JOUR

1. Brise-glace
2. Quelques mots sur leader
3. **Le nouveau programme :**
Le territoire
La stratégie
Le comité de programmation
4. Apéro de pays

TERRITOIRE d'ACTION

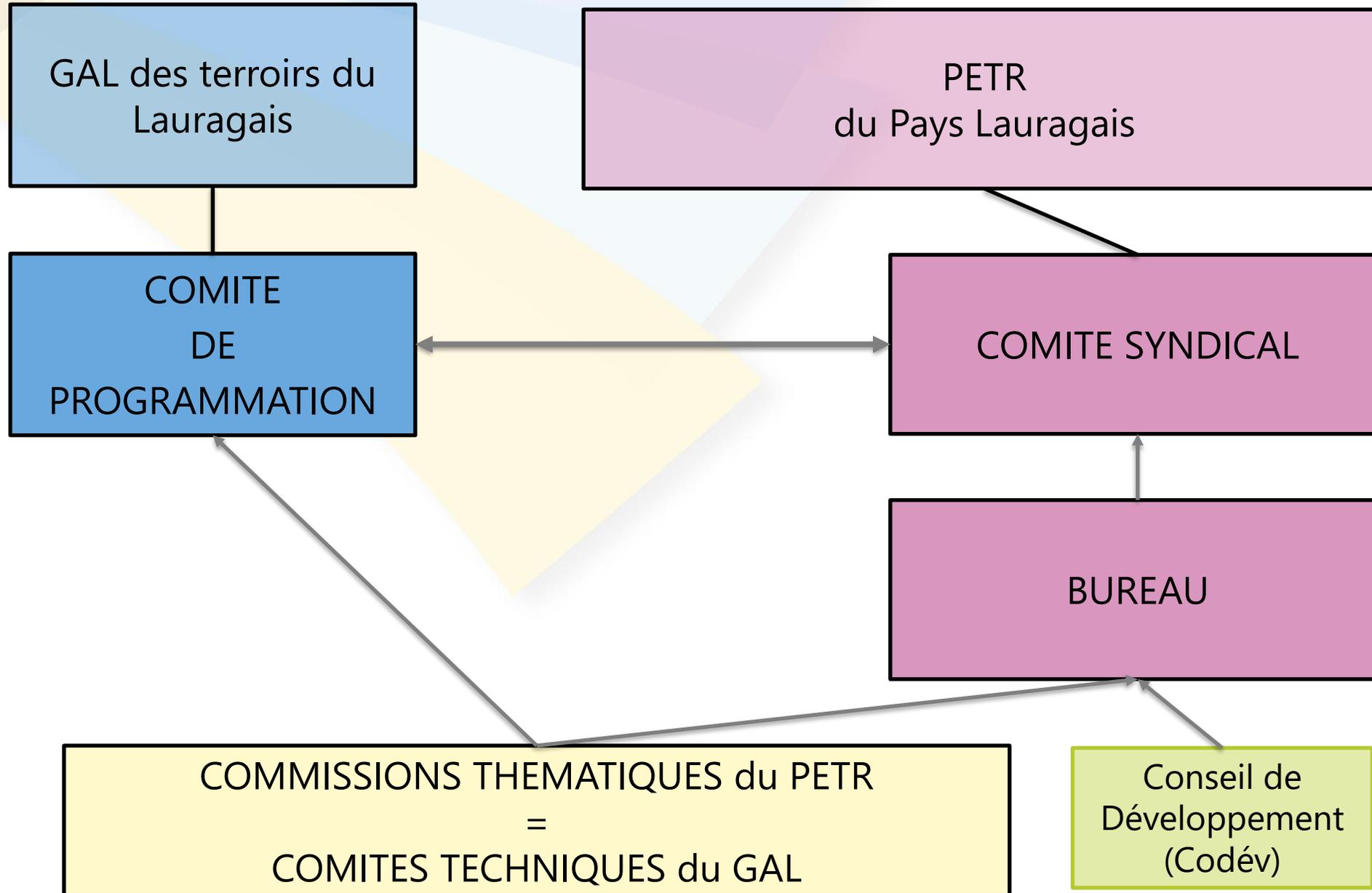
Les EPCI à fiscalité propre dans le PETR du Pays Lauragais au 1^{er} janvier 2023



Le Gal des Terroirs du Lauragais est porté par le PETR du Pays Lauragais.

- 3 départements (Aude, Haute-Garonne et Tarn),
- 4 communautés de communes,
- 167 communes
- 110 000 habitants.

Articulation des instances de gouvernance PETR/ GAL



L'accompagnement LEADER sur le territoire

Un projet de territoire à l'échelle du Pays

Une stratégie LEADER concertée

Un accompagnement technique et financier Via
une animation LEADER
(une enveloppe dédiée/ 20% de l'enveloppe)



Porteurs de projet du territoire

Les actions de développement du PETR du Pays Lauragais

Dossier annuel LEADER par thématique- Financement d'environ 100 000 €
par an soit environ 600 000 € sur le programme



Transition énergétique
Julie GOUËT



Tourisme
Lise VERGUET



Développement culturel
William DUPRE



**Conseiller en
Energie partagé**
Eric MORENO

Nouveau programme LEADER 23/27 : méthodologie d'élaboration

- **Elaboration de la stratégie en 2022 :**

- A partir du Bilan du précédent programme 2014/2022
- A partir des projets identifiés sur la période 2023/2027
- En fonction des contraintes du LEADER (notamment sur la recherche de cofinancements, le besoin de trésorerie, etc.)

- Concertation avec des groupes de travail, acteurs locaux du territoire :

- Le 5 octobre 2022 : constitution de la stratégie, les fiches actions
- Le 9 février 2023 : Atelier sur les critères de sélection

- Concertation avec les partenaires institutionnels (Conseils Départementaux, Région, Chambres Consulaires)

→ Une candidature du PETR du Pays Lauragais retenue par la Région le 9 février 2023

Répartition des enveloppes

- Une enveloppe régionale de 73,5 M € (soit 1,98M par GAL en moyenne)
- Selon 3 critères : superficie, population, revenu des territoires par habitant.
 - ⇒ Enveloppe comprise entre 1,2 et 1,7 M.€ : 10 GAL
 - ⇒ Enveloppe > à 1,7 et < à 2,2 M. € : 14 GAL
 - ⇒ **Enveloppe > à 2,2 et < à 2,7 M.€ : 6 GAL**
 - ⇒ Enveloppe > à 2,7 M € : 4 GAL



Enveloppe du GAL des
terroirs Lauragais :
2 206 886€

Les objectifs transversaux de la stratégie LEADER

- Ainsi, globalement, l'ensemble de l'action du GAL sera tourné vers les **objectifs transversaux** suivants :
 - Intégrer une démarche de **transition écologique et énergétique** dans l'ensemble des politiques menées au niveau local : Transition écologique
 - **Viser l'efficacité de l'utilisation des ressources** et diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus : Ecologie Industrielle de Territoire
 - Agir **par, avec et pour les habitants**, les usagers. "Aller vers"
 - Mettre en œuvre une économie locale favorisant un **principe de solidarité et d'utilité sociale** : favoriser l'Economie Sociale et Solidaire.



Stratégie LEADER 2023/2027 du GAL Terroirs Lauragais

FA1 : Conforter
l'autonomie
économique et la
complémentarité des
territoires

FA2 : Accompagner le territoire
vers la **transition énergétique et
écologique**

Stratégie du
programme LEADER
2023 - 2027

FA 3 :
Améliorer le **cadre de vie**,
facteur d'attractivité du
territoire

Développer les
coopérations

Stratégie LEADER 2023/2027 du GAL Terroirs Lauragais

1. Développer un Tourisme éco-responsable répondant aux besoins du territoire
2. Mettre en valeur les spécificités du Lauragais

Développer un **Tourisme durable**

1. Favoriser une alimentation locale et les circuits courts de proximité
2. Accompagner les travaux d'agropastoralisme

Favoriser une **Alimentation locale et les Circuits courts**

Structurer une **Offre culturelle au plus près des habitants**

1. Favoriser l'accès des publics et territoires éloignés de la culture (« aller vers »)
2. Valoriser un patrimoine « vécu », pour et par les habitants

Maintenir et développer une **offre de Services**

1. Développer des formes de services au plus près des habitants
2. Accompagner l'animation territoriale des acteurs locaux

FA1 : Conforter l'autonomie économique et la complémentarité des territoires

FA 3 : Améliorer le cadre de vie, facteur d'attractivité du territoire

FA2 : Accompagner le territoire vers la transition énergétique et écologique

Stratégie du programme LEADER 2023 - 2027

Développer les **coopérations**

Faciliter les moyens de **Mobilité alternatifs**

Accompagner l'**Innovation écologique**

1. Accompagner et structurer le développement des ENR, tout en veillant à maîtriser la demande en énergie
2. Accompagner l'innovation écologique et l'économie motrice de transition

1. Développer la pratique des mobilités actives individuelles dans les déplacements du quotidien
2. Favoriser les mobilités collectives ou partagées
3. Accompagner la mise en place de maisons de la mobilité sur le territoire

Des critères objectifs et mesurables

Environnementaux
Economiques
Diversité des partenaires

socials
Etc.

+ des plafonds d'intervention, des conditions ...

Déclinaison de la stratégie

- **3 Fiches actions** pour le développement local (mesure 19.2)
- **Simplification** des Fiches actions (peu de contraintes pour faciliter l’instruction).

=> La sélection des projets passera par les **grilles de sélection** (qui ne sont pas conventionnées).

+ une fiche action **coopération**

+ une fiche action **animation**

(fiches communes entre tous les GAL)

→ **Les fiches actions pourront être ajustées jusqu'au moment du Conventionnement**

Elles pourront évoluer une fois par an

Annexe 4 : Les fiches-actions déclinant le plan d’actions

doc de travail au 16/08/2023

LEADER 2023-2027	GAL des Terroirs Lauragais	
ACTION	N° 1	Conforter l'autonomie économique du Pays Lauragais
	DATE D'EFFET : XX/XX/XXXX <ul style="list-style-type: none"> • <i>Initialement</i> : Correspond à la date de sélection du GAL • <i>Suite à modification</i> : application à tous les dossiers/dépôts à partir de la date de COPROG ayant voté la modification 	
DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION		
1) Thématique(s) prioritaires L'économie de proximité ; l'accès à l'emploi en milieu rural		
2) Objectif(s) stratégique(s) : Descriptif synthétique <p>Le Lauragais, du fait de sa proximité avec l'agglomération Toulousaine, bénéficie d'une dynamique d'accueil de populations nouvelles. Cette attractivité pose néanmoins un fort enjeu de création d'emplois in situ pour garantir une certaine autonomie territoriale. La volonté du territoire est d'accompagner la création d'activités valorisant les spécificités locales tout en répondant aux enjeux actuels liés aux changements climatiques et à la nécessaire transition énergétique. Aujourd'hui, les secteurs majeurs identifiés devant être ciblés dans le cadre du GAL sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le tourisme : le territoire s'est engagé depuis 2010 dans le développement d'une économie touristique à travers la construction d'une offre touristique de loisirs et de pleine nature écoresponsable. L'objectif, déjà mis en œuvre sur le précédent programme leader, est donc de valoriser le patrimoine naturel et culturel, les savoir-faire et d'accompagner les projets de développement touristiques dans le but de « bien accueillir » en Lauragais. Cette volonté s'inscrit dans un contexte local et international de crise sanitaire et écologique en intégrant de nouvelles dimensions (tourisme sportif, activités famille, agrotourisme). En 2019, il repositionne sa politique touristique, en passant d'un développement d'une destination Lauragais tourisme à la création d'une offre touristique éco responsable à travers 4 thématiques identifiées : activités de pleine nature, patrimoine, gastronomie, canal du Midi. Un intérêt spécifique pour le développement des activités pour les familles a également été identifié. - L'agriculture et l'agro-alimentaire constituent les fondements de l'économie du Lauragais. L'enjeu pour le territoire est de maintenir cette activité et de favoriser, à travers le programme LEADER, les circuits-courts qui mettent en valeur les produits de qualité et le terroir et qui permettent de relocaliser la consommation. Le territoire souhaite dans ce cadre soutenir les démarches collectives visant la relocalisation de l'alimentation, la sensibilisation à une alimentation saine et aux modes de consommation responsables. La création et le développement de filières locales multisectorielles est un véritable enjeu pour le Lauragais. Les filières à accompagner sont celles à vocation première alimentaire, adaptées au changement climatique et à la transition environnementale. L'objectif est de répondre à la demande croissante des consommateurs et de la restauration collective, restauration hors domicile et transformation. - Exemples de projet attendus : <ul style="list-style-type: none"> - 1.1. Aménagement des sentiers de randonnées, de lacs, véloair, accueil hors les murs des OTI, hébergements écoresponsables, etc. - 1.2. Mise en tourisme d'une poterie artisanale, création d'un bistrot de Pays - 1.3. Plan alimentaire territorial, développement de casiers de producteurs 		
3) Descriptif des actions = objectifs opérationnels		

Le programme LEADER 2023 -2027 en Lauragais

- Un début de programme 2023-2027 encore imprécis (initialement prévu en juin 2023)
→ en attente de la signature de la convention (prévue au 1^{er} semestre 2024)

Conséquences :

- Installation officielle du comité de programmation retardée
- Une centaine de projets identifiés au moment du dépôt de la candidature, projets qui avancent
- Une incertitude sur l'accompagnement des projets : impossibilité de déposer des dossiers de demande d'aide, mais possibilité de déposer des pré-dossiers (sans certitude de financements possibles)

Dossiers aujourd'hui pré-déposés :

- Développement de La Poterie artisanale au bord du canal du Midi, la **poterie Not**
- Création **d'un Vélorail** à Saint-Félix Lauragais
- Les dossiers du **PETR du Pays Lauragais** (tourisme, culture, transition écologique)
- La **guinguette du Canal** (Mas Saintes Puelles)

Des dossiers qui émergent/ en attente pour avoir un peu plus de certitudes de financements LEADER :

- l'emploi culturel mutualisé
- le « Plan Alimentaire Territorial » de la CCCLA
- « Evènementiels culturels en Lauragais » (lancement de l'Appel à projets le 6 octobre 2023)

Etc.



Le GAL- les membres du comité de programmation

- 28 membres

14 représentants privés

Secteurs	structure	NOM	NOM
mobilité	La roue qui tourne	Christophe DAUTRY	Jean-Michel BIZE
Prestataires touristiques	OTI Castelnaudary Lauragais Audois	Sylvie MAURY	jacques MAUBUISSON
	OTI Piège Lauragais Malepère	Nadine VIALARET	Michel KUBLER
	OTI sources du canal du midi	Monique MARTY	Luc ALBERT
	OTI Terres du Lauragais	Cloé DOUMERC	Florence MENGUY
Transition écologique et énergétique/services population	Minoterie gardouch	Julien Hagendorf	Elodie Soulard
	Le 4/tiers	Séverine Plagnes	Gabrielle FARIGOULE
	Gee Aude	David Richin	Aurélie AZEMA
Participation citoyenne	Conseil de développement	Etienne Thibault	Jean Michel MONMÈGE
	Energie citoyenne audoise	Yves Gambier	
Chambres consulaires	CMA (Haute-Garonne/ Tarn)	Bruno BIELAIRE	Myriam MAURY
	Chambre Agriculture 11	Evelyne GUILHEM	
Acteurs culturels	l'oreille du hibou	Anne VIGIER	Philippe LANNES
	ALEAS	Mathilde VAN HOLSEN	Cécile ROUSSEAU

14 représentants publics

Structures	Titulaire	Suppléant
CdC Castelnaudary Lauragais Audois	Philippe Greffier	Gilles Terrisson
	Sabine Chabert	Robert Batigne
	Guy Bondouy	Henri Poisson
CdC aux sources du canal du Midi	Jean Lagoutte	Marie Lise Housseau
	Alain Schmidt	Alain BOURREL
CdC Piège Lauragais et Malepère	Estelle Vilespy	Hélène Marty
	Serge serrano	Olivier Jullin
	Brice Asensio	Pascale Rastouil
CdC Terres du Lauragais	Jean Clément Cassan	Christian MAZAS
	Virginie Mir	Francette Ros Nono
	Florence Siorat	Serge Kondryszyn
	Lison Gleyses	Valerie Grafeuille Roudet
P.E.T.R. du Pays Lauragais	Nathalie Naccache	Michel Galant
	Sophie Adroit	Jean-Marie Petit

- + des membres invités : nos partenaires techniques de la Région, des départements et des chambres consulaires

Rôle et engagement du comité de programmation



- Le rôle du comité de programmation :
 - **Définit** avec l'équipe technique du GAL la **stratégie locale** et les critères de sélection des projets
 - Donne un **avis d'opportunité** sur les dossiers présentés
 - Note les projets et **vote la subvention** Leader
 - Participe et suit les démarches d'évaluation et de communication du GAL
 - Veille à la **consommation de l'enveloppe** via la maquette financière
- Les engagements des membres du comité de programmation :
 - Respecter le **devoir de réserve et de confidentialité** sur les débats de délibérations du GAL.
 - **Œuvrer pour l'intérêt général** en tant que représentant de la société civile
 - Prêter attention au **non-conflit d'intérêt**
 - **Se former** « Qu'est-ce qu'être membre du comité de programmation ? ». En participant à cette réunion et à celle de début d'année 2024
 - **Être présent** aux 3 à 4 réunions du comité de programmation par an. Réunions qui auront lieu à Castelnaudary ou sur les sites financés par le programme LEADER.
 - **Participer aux visites** des projets financés LEADER, organisées pour le comité de programmation.
 - **Être un ambassadeur** du programme LEADER sur le territoire auprès des porteurs de projet.

Le rôle du comité de programmation en amont de la signature de la convention

- Les actions du comité de programmation d'ici le conventionnement
 - Affiner / Valider les fiches actions qui figureront dans la convention et qui pourront évoluer une fois par an
 - Affiner les critères de sélection mesurables et transparents
 - Travailler sur un règlement intérieur
- **Séance de travail en début d'année** pour affiner la stratégie et les critères de sélection



Merci pour votre attention !



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales